

COMPTE RENDU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU**

16 DÉCEMBRE 2020

Affiché/publié le : 21 décembre 2020

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	55
Présents et représentés	:	68
Votants	:	68

Le mercredi 16 décembre 2020, le Conseil communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 10 décembre 2020, s'est réuni à 19h00, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LASTEYRIE, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie	GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Monsieur Olivier	BOUCHE	Commune de Chilly-Mazarin à partir du point 32
Monsieur Jean-Pierre	CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Karine	GREMION	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Dominique	LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Muriel	DORLAND	Commune d'Epinais-sur-Orge
Madame Corinne	BAIRRAS	Commune d'Epinais-sur-Orge
Monsieur Vincent	GALLET	Commune d'Epinais-sur-Orge
Monsieur Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
Monsieur Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette jusqu'au point 7
Madame Catherine	LANSIART	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Florence	NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette à partir du point 4
Madame Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Madame Nathalie	FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis	CASSAN	Commune des Ulis à partir du point 8
Monsieur Lodovico	CASSINARI	Commune des Ulis
Madame Sarah	JAUBERT	Commune des Ulis à partir du point 9

Monsieur Gabriel	LAUMOSNE	Commune des Ulis
Madame Délila	M'HENNI	Commune des Ulis à partir du point 8
Monsieur Stéphane	DELAGNEAU	Commune de Longjumeau
Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
Madame Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Bernard	XAVIER	Commune de Longjumeau à partir du point 3
Madame Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis à partir du point 6
Monsieur Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis à partir du point 6
Monsieur Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Monsieur Roger	DEL NEGRO	Commune de Massy
Madame Hélène	BACH	Commune de Massy
Madame Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy à partir du point 6
Monsieur Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Madame Hawa	NIANG	Commune de Massy
Monsieur Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Monsieur Franck	ROUGEAU	Commune de Massy
Monsieur Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier	PERRIER	Commune de Nozay
Madame Martine	CHARVIN	Commune d'Orsay
Madame Elisabeth	DELAMOYE	Commune d'Orsay
Monsieur Philippe	ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur David	ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Laurent	CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau à partir du point 3
Monsieur Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
Madame Delphine	PERSON	Commune de Palaiseau
Monsieur Mokhtar	SADJI	Commune de Palaiseau
Madame Catherine	VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane	BAZILE	Commune de Saùlx-les-Chartreux
Monsieur Bernard	GLEIZE	Commune de Vauhalla
Madame Karine	CASAL DIT ESTEBAN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Jean-Paul	MORDEFROID	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Madame Nathalie	PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust

Monsieur Guillaume	VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Madame Françoise	FERNANDES	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Olivier BOUCHE donne pouvoir à Monsieur Nicolas SAMSOEN jusqu'au point 31
Madame Caroline LAVARENNE donne pouvoir à Monsieur Michel BOURNAT
Madame Françoise MARHUENDA donne pouvoir à Monsieur Igor TRICKOVSKI
Monsieur Christian LARDIERE donne pouvoir à Madame Isabelle KLJAJIC
Madame Alexia PERRIN donne pouvoir à Madame Sandrine GELOT
Madame Michèle FRERET donne pouvoir à Madame Hélène BACH
Madame Elisabeth PHILIPPOTEAU donne pouvoir à Monsieur Pierre OLLIER
Monsieur Hakim SOLTANI donne pouvoir à Monsieur Mustapha MARROUCHI
Monsieur Claude PONS donne pouvoir à Madame Isabelle KLJAJIC
Madame Shirley LEGRAND donne pouvoir à Madame Delphine PERSON
Monsieur Michel SENOT donne pouvoir à Monsieur Bernard GLEIZE
Monsieur Vincent HULIN donne pouvoir à Monsieur Philippe ESCANDE
Monsieur Richard TRINQUIER donne pouvoir à Madame Françoise FERNANDES
Monsieur Yann CAUCHETIER donne pouvoir à Monsieur Michel BOURNAT à partir du point 8

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette	
Madame Florence NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette	jusqu'au point 3
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis	jusqu'au point 7
Madame Sarah JAUBERT	Commune des Ulis	jusqu'au point 8
Madame Délila M'HENNI	Commune des Ulis	jusqu'au point 7
Monsieur Bernard XAVIER	Commune de Longjumeau	jusqu'au point 2
Madame Catherine DELAITRE	Commune de Marcoussis	jusqu'au point 5
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis	jusqu'au point 5
Madame Hella KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy	jusqu'au point 5
Monsieur Pierre COSTI	Commune de Palaiseau	jusqu'au point 2

Secrétaire de séance : Isabelle KLJAJIC

Soit 55 délégués présents et 68 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance jusqu'au point 2.
Soit 57 délégués présents et 70 délégués présents et représentés pour le point 3
Soit 58 délégués présents et 71 délégués présents et représentés du point 4 au point 5
Soit 61 délégués présents et 74 délégués présents et représentés du point 6 au point 7
Soit 62 délégués présents et 76 délégués présents et représentés pour le point 8
Soit 63 délégués présents et 77 délégués présents et représentés du point 9 au point 31
Soit 64 délégués présents et 77 délégués présents et représentés du point 32 jusqu'à la fin de la séance.

1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 OCTOBRE 2020

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ADOPTE le procès-verbal de séance du Conseil communautaire du 14 octobre 2020.

2 - QUARTIER DU LYCÉE CAMILLE CLAUDEL - AVENANT N°2 À LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'avenant n°2 du traité de concession d'aménagement du quartier Camille Claudel joint à la présente délibération;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement du quartier Camille Claudel à Palaiseau avec le Concessionnaire, la SEM Paris-Saclay Aménagement,
3. DIT que l'avenant porte sur l'élément suivant :
 - mise à jour des articles 1, 4a, 6, 10, 15 et 24 concernant les compléments techniques et administratifs liés à l'exécution du traité ;
 - prorogation de six ans de la validité du traité de concession d'aménagement qui sera ainsi valable jusqu'au 04 février 2027, article 7 ;
 - validation du bilan de l'opération ajusté dans les Comptes rendu annuels entre 2016 et 2019, annexe 3.
4. DIT que les pièces modifiées seront intégrées au traité de concession d'aménagement du quartier Camille Claudel.

ADOPTÉE par 68 VOIX POUR

3 - AVENANT N°5 À LA CONVENTION DE GESTION DU CAMPUS ORSAY-GIF-BURES DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY POUR LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL (CRD) PARIS-SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. APPROUVE le projet d'avenant n°5 à la convention de gestion du Campus Orsay-Gif-Bures de l'Université Paris-Saclay, tel que joint à la présente délibération, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 ;
2. AUTORISE le Président à signer ledit avenant et toutes pièces y afférant ;
3. DIT que les éventuelles dépenses liées à cet avenant sont inscrites au budget, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

ADOPTÉE PAR 69 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Monsieur Laurent CARO

4 - ZAC DE MOULON : RÉSILIATION DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE PARCELLE AGRICOLE CADASTRÉE SECTION B N°51 SUR LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN ENTRE LA CPS ET L'AGENCE DES ESPACES VERTS D'ILE-DE-FRANCE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ACCEPTE la résiliation du bail emphytéotique du 22 décembre 1998 ;
2. AUTORISE le Président ou son représentant à signer la résiliation du bail emphytéotique et tous les actes relatifs à ce dossier.

5 - ZAC DE MOULON ET DE CORBEVILLE : PRISE D'ACTE PORTANT SUR LES CONVENTIONS D'INTERVENTIONS FONCIÈRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER ILE-DE-FRANCE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE des comptes rendus d'activités 2019 concernant les conventions d'intervention foncière de Moulon et de Corbeville.

6 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS " RING DU PILEU " À MASSY - BILAN DE CONCERTATION PRÉALABLE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le bilan de la concertation préalable ;
2. PROPOSE les dispositions suivantes en réponse aux remarques exprimées :
 - a. Apporter dans les meilleurs délais les correctifs nécessaires au bon fonctionnement de l'aménagement provisoire en cours sur le Ring du Pileu ;
 - b. Etudier et prendre en compte le besoin de sécurisation de la piste cyclable et des traversées piétonnes dans l'aménagement de la phase définitive en recherchant un compromis entre fluidité de l'itinéraire vélo et sécurité de l'ensemble des usagers (piétons, cyclistes, automobilistes et poids lourds) ;
 - c. Etudier et prendre en compte l'amélioration de la visibilité de la piste cyclable ;
 - d. Maintenir le positionnement du nouvel arrêt de bus considérant l'enjeu d'amélioration des conditions de circulation et de stationnement des bus qu'il porte, et étudier les solutions permettant de réduire les nuisances constatées ;
 - e. Confirmer la suppression du shunt « Route de Palaiseau » considérant l'amélioration des déplacements à pieds et à vélo qu'elle permet ;
 - f. Confirmer la suppression de la bretelle vers la station BP considérant l'enjeu de sécurité routière qu'elle porte ;
 - g. Dit que le projet d'une passerelle piétonne et cyclable sera étudié à l'occasion du projet d'aménagement de l'arrêt du Tram-Train T12 Express ;
 - h. Dit que le projet de bretelle de la RD444 vers la ZAE d'Igny sera étudié à l'occasion de la requalification de la ZAE.

7 - ADHÉSION À L'INSTITUT PARIS RÉGION ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les statuts de l'association L'Institut Paris Région tels qu'annexés à la présente délibération ;
2. APPROUVE l'adhésion de la Communauté Paris-Saclay à l'association L'Institut Paris Région au sein du collège des collectivités ;
3. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation de son représentant aux instances délibératives de l'association ;
4. DESIGNER Monsieur Yann CAUCHETIER comme représentant de la Communauté Paris-Saclay aux instances délibératives de l'Institut Paris Région ;
5. APPROUVE la convention-cadre 2021-2023 ;
6. DIT qu'une convention d'application 2021 sera proposée lors d'une réunion du Conseil Communautaire au cours du premier trimestre 2021 ;
7. AUTORISE son Président, ou son représentant, à signer tous les actes relatifs à cette délibération.

8 - ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ASSEMBLÉES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré

1. APPROUVE ET ADOPTE le règlement intérieur des assemblées dont le texte est joint à la présente délibération ;
2. AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

ADOPTÉE PAR 75 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Monsieur Laurent CARO

9 - INSTITUTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ET ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. DECIDE de créer le Conseil de développement de la Communauté Paris-Saclay pour la durée du mandat communautaire ;
2. FIXE la composition du Conseil de développement comme suit :
 - Le collège des territoires représentant l'ensemble des 27 communes.
 - Le collège des forces vives (entreprises, partenaires économiques, associations agissant sur plusieurs communes de l'agglomération, syndicats, bailleurs,...).
 - Le collège des institutionnels (chambres consulaires, organismes scientifiques, de recherche et de formation, ...).
 - Le collège des personnalités qualifiées.
3. ADOPTE le règlement intérieur du Conseil de développement ci-annexé.

ADOPTÉE PAR 76 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Monsieur Laurent CARO

10 - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. AUTORISE le Bureau à prendre les décisions nécessaires à l'exercice des compétences communautaires par délégation du Conseil dans les conditions fixées par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
2. PRECISE que la répartition des compétences sera la suivante :

Compétences du Conseil :

- 1° Vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° Approbation du compte administratif ;
- 3° Dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- 4° Décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° Adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° Délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la Ville ;
- 8° Décisions relatives à la fixation du régime indemnitaire des agents de l'établissement ;
- 9° Décisions relatives à la création d'emplois permanents, à temps complets ou à temps non complets ;
- 10° Décisions relatives au versement des fonds de concours ;
- 11° Décisions relatives aux contrats et conventions dont le montant dépasse la somme de 1 000 000 € Hors Taxe ;
- 12° Vote des indemnités des élus ;
- 13° Vote des schémas directeurs.

Compétences du bureau :

Relèvent de la compétence du Bureau les matières dont la compétence n'a ni été réservée au Conseil communautaire ni attribuées par délégation au Président.

3. PRECISE que lors de chaque réunion du Conseil communautaire le Président est tenu de rendre compte des délibérations du Bureau.

ADOPTÉE PAR 74 VOIX POUR

3 VOIX CONTRE : Monsieur Roger DEL NEGRO, Madame Hella KRIBI-ROMDHANE, Monsieur Laurent CARO

11 - POLYTECH PARIS-SACLAY - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN SUPPLÉANT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant et de son suppléant pour siéger au Conseil d'administration de Polytech Paris-Saclay ;
2. DESIGNER M. David ROS, en tant que représentant pour siéger au Conseil d'administration de Polytech Paris-Saclay ;
3. DESIGNER M. Philippe ESCANDE, en tant que suppléant pour siéger au Conseil d'administration de Polytech Paris-Saclay ;
4. PRECISE que cette désignation est faite pour la durée du mandat, sauf décision contraire.

12 - APPROBATION DE LA GRATUITÉ DES EMPLACEMENTS DES AIRES D'ACCUEIL DE GENS DU VOYAGE PENDANT LA PÉRIODE D'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE la gratuité de l'emplacement pour la période de confinement du 30 octobre au 31 décembre 2020 sur les aires d'accueil communautaires situées à : Villebon sur Yvette, Chilly-Mazarin, les Ulis, La Ville du Bois, Marcoussis, Saux-les-Chartreux et Verrières-le-Buisson.

13 - AVENANT N°2 DE PROLONGATION DES CONVENTIONS-CADRE RELATIVES À L'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de prolongation de l'avenant aux conventions cadre d'utilisation de l'abattement de TFPB des ex-Communautés d'agglomération Europ'Essonne et du Plateau de Saclay jusqu'au 31 décembre 2022 ;
2. AUTORISE le Président à signer la prolongation de l'avenant aux conventions cadre d'utilisation de l'abattement de TFPB (CAPS et CAEE).

14 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION " SURCHARGE FONCIÈRE " POUR LA CONSTRUCTION DE 186 LOGEMENTS SOCIAUX, 85 AVENUE GEORGES BOILLOT À LINAS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'accorder une subvention de 186 000 € à la commune de Linas, pour reversement au bailleur Groupe CDC HABITAT, pour la construction de 304 logements dont 186 logements locatifs sociaux (70 PLAI et 116 PLUS), opération immobilière située 85 avenue George Boillot ;
2. DIT que la subvention sera versée à la commune sur présentation de la déclaration de fin de chantier et que la commune justifiera à la Communauté Paris-Saclay du reversement de la subvention ;
3. DIT que les contreparties en matière de réservation de logements se feront au bénéfice de la commune ;

4. APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;
5. AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
6. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

15 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ RELATIF À LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ ANNÉE 2019 ENEDIS/EDF

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du compte-rendu annuel d'activité des sociétés ENEDIS et EDF, concessionnaires pour la gestion du service public de distribution d'énergie électrique.

16 - CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE SUR LA COMMUNE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'ILE-DE-FRANCE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer la convention avec l'EPFIF et la commune de Verrières-le-Buisson, ainsi que tout acte relatif à sa mise en œuvre ;
2. DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2020, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

17 - PARC D'ACTIVITÉS DE LA VIGNE AUX LOUPS : ACTES DE CESSION DE TERRAINS SUR LA COMMUNE DE LONGJUMEAU AVEC LA SNCF

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'acquisition de la parcelle AC 597p pour une surface de 339 m² au prix de 14 000 €, hors frais de notaire, de réquisition et de publicité ;
2. AUTORISE Madame Rafika REZGUI, 5^{ème} Vice-Présidente, à signer l'acte d'acquisition de la parcelle décrite ci-dessus tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;
3. PRECISE que le foncier de la parcelle AC 597p d'une contenance de 339 m² sera intégré au patrimoine de la Communauté Paris-Saclay qui en deviendra propriétaire ;
4. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

18 - CONVENTION DE PARTENARIAT " LES 91 D'OR " AVEC LE MEDEF 91

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. DECIDE le versement d'une subvention d'un montant de 6 000 € au MEDEF ESSONNE dans le cadre de l'organisation des 91 D'Or ;
2. AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat ;
3. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année 2020, fonction, chapitre et article nécessaires.

ADOPTÉE PAR 74 VOIX POUR

2 VOIX CONTRE : Madame Sarah JAUBERT, Monsieur Gabriel LAUMOSNE

1 ABSTENTION : Madame Catherine DELAITRE

19 - AUTORISATION DE CONSOMMATION ANTICIPÉE DES CRÉDITS - ANNÉE 2021

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré

1. AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget primitif 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 hors crédits de paiement :
 - a. Pour le budget principal :

	Budgété 2020 hors RAR	25%
20- immobilisations incorporelles	5 297 998,60	1 324 499,65
204 - subventions d'équipement versées	19 644 473,00	4 911 118,25
21- immobilisations corporelles	14 819 136,04	3 704 784,01
Opération d'équipement n°10- voirie gometz	147 475,00	36 868,75
Opération d'équipement n°11- voirie igny	1 579 956,00	394 989,00
Opération d'équipement n°12- voirie orsay	1 014 075,00	253 518,75
Opération d'équipement n°13- voirie palaiseau	2 449 318,00	612 329,50
Opération d'équipement n°14- voirie saclay	502 272,00	125 568,00
Opération d'équipement n°15- voirie saint aubin	150 165,00	37 541,25
Opération d'équipement n°16- voirie villiers le bacle	124 747,00	31 186,75
Opération d'équipement n°17- voirie de bures suryvette	1 918 254,00	479 563,50
Opération d'équipement n°18- voirie de gif-sur-yvette	2 529 968,00	632 492,00
Opération d'équipement n°19- voirie des ulis	7 854 258,00	1 963 564,50
Opération d'équipement n°20- voirie vauhallan	250 000,00	62 500,00
Opération d'équipement n°30- voirie ballainvilliers	674 462,00	168 615,50
Opération d'équipement n°31- voirie la ville du bois	452 525,00	113 131,25
Opération d'équipement n°32- voirie linas	476 337,00	119 084,25
Opération d'équipement n°33- voirie longjumeau	1 427 068,00	356 767,00
Opération d'équipement n°34- voirie nozay	522 560,00	130 640,00
Opération d'équipement n°35- voirie villebon	2 937 509,00	734 377,25
23- immobilisations en cours	34 505 616,71	8 626 404,18
26- participations, créances rattachées à des partici.	-	-
27- autres immobilisations financières	6 394 106,00	1 598 526,50
45813 - operation sous mandat bures depenses	100 000,00	25 000,00
45814 - operation sous mandat igny depenses	150 000,00	37 500,00
45815 - operation sous mandat ville du bois depenses	50 000,00	12 500,00
45816 - operation sous mandat saclay depenses	10 000,00	2 500,00
45817 - operations sous mandat ville just depenses	20 000,00	5 000,00
458110 - operations sous mandat depenses Gif sur Yvette	5 000,00	1 250,00
458111 - operations sous mandat depenses Gometz	5 000,00	1 250,00
458112 - operations sous mandat depenses Saulx les Chartre ux	30 000,00	7 500,00
458113 - operations sous mandat depenses Vauhallan	5 000,00	1 250,00
458114 - operations sous mandat depenses Villiers le Bâcle	5 000,00	1 250,00
458115 - operations sous mandat depenses Orsay	5 000,00	1 250,00
458116 - operations sous mandat depenses Chilly	5 000,00	1 250,00
458117 - operations sous mandat depenses Saint Aubin	5 000,00	1 250,00
458118 - operations sous mandat depenses Wissous	5 000,00	1 250,00
45818 - operations sous mandat depenses Ballainvilliers	20 000,00	5 000,00
45819 - operations sous mandat depenses Epinay	5 000,00	1 250,00
458119 - operations sous mandat depenses Linas	27 000,00	6 750,00
458120 - operations sous mandat depenses Verrières	50 000,00	12 500,00
458121 - operations sous mandat depenses CRI Palaise au	500 000,00	125 000,00
458122 - operation sous mandat COVID	144 795,49	36 198,87
TOTAL	106 819 074,84	26 704 768,71

b. Pour le budget pépinières :

		Budgété 2020 hors RAR	25%
21	Immobilisations corporelles	95 000,00	23 750,00
27	Autres immobilisations financières	1 500,00	375,00
TOTAL		96 500,00	24 125,00

c. Pour le budget eau potable :

		Budgété 2020 hors RAR	25%
20	Immobilisations incorporelles	715 858,80	178 964,70
21	Immobilisations corporelles	6 678 459,77	1 669 614,94
TOTAL		7 394 318,57	1 848 579,64

d. Pour le budget assainissement DSP :

		Budgété 2020 hors RAR	25%
20	Immobilisations incorporelles	902 496,99	225 624,25
21	Immobilisations corporelles	7 851 434,96	1 962 858,74
23	Immobilisations en cours	441 555,47	110 388,87
TOTAL		9 195 487,42	2 298 871,86

e. Pour le budget assainissement régies assujetties :

		Budgété 2020 hors RAR	25%
20	Immobilisations incorporelles	101 694,00	25 423,50
21	Immobilisations corporelles	1 837 758,24	459 439,56
TOTAL		1 939 452,24	484 863,06

f. Pour le budget assainissement régies non assujetties :

		Budgété 2020 hors RAR	25%
20	Immobilisations incorporelles	173 918,00	43 479,50
21	Immobilisations corporelles	1 526 904,00	381 726,00
TOTAL		1 700 822,00	425 205,50

g. Pour le budget IRVE :

		Budgété 2020 hors RAR	25%
21	Immobilisations corporelles	789 500,00	197 375,00
TOTAL		789 500,00	197 375,00

2. DIT que l'ensemble des crédits relatifs aux dépenses de la section d'investissement sera repris aux budgets primitifs 2021 correspondants.

ADOPTÉE PAR 76 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Monsieur Laurent CARO

20 - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE "ORDURES MENAGERES"

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE de créer, à partir du 1^{er} janvier 2021, un budget annexe Ordures ménagères avec les caractéristiques suivantes :
 - Dénomination : Budget annexe Ordures Ménagères
 - Utilisation de la norme comptable M14
 - Budget voté toutes taxes comprises
 - Budget non assujetti à la TVA
 - Budget sans autonomie financière
 - Budget voté par chapitres
2. AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaire à cette création.

21 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE TROIS SALLES DU BÂTIMENT DE LA COLOMBE, POUR LA CRÉATION D'UN VESTIAIRE POUR LE SERVICE TECHNIQUE ET POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS LIÉS AU TÉLÉTRAVAIL AVEC LA COMMUNE DE SAINT AUBIN

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Saint-Aubin pour des travaux sur divers bâtiments communaux ainsi que l'acquisition d'équipements liés au télétravail ;
2. AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours ci-annexée avec la commune de Saint-Aubin, ses éventuels avenants ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
3. DIT que les crédits sont inscrits au budget.

22 - GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR LE BAILLEUR SEQENS SAHLM EN VUE DE LA CONSTRUCTION EN VEFA DE 25 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS AU 2 ALLÉE DES VIGNES À MONTLHÉRY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 3 229 143 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°112120 constitué de 5 lignes de prêt ;

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
2. DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
3. DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

4. ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

23 - AVENANT N°3 À LA CONVENTION PARTENARIALE DU RÉSEAU LES ULIS MASSY SACLAY AVEC ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS, TRANSDEV, LES CARS D'ORSAY ET SAVAC

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'avenant n°3 à la convention partenariale CT3 Les Ulis-Massy-Saclay ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°3 à la convention partenariale CT3 Les Ulis-Massy-Saclay ;
3. DIT que les dépenses prévues à cette convention sont inscrites chaque année jusqu'au 31 décembre 2023 au budget de l'année concernée, chapitre et fonctions nécessaires.

24 - AVENANT N°2 À LA CONVENTION PARTENARIALE DU RÉSEAU NORD HUREPOIX ESSONNE AVEC ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS, CŒUR ESSONNE AGGLOMÉRATION, TRANSDEV, CEAT ET KÉOLIS MEYER

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'avenant n°2 à la Convention partenariale CT3 Nord Hurepoix Essonne ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 à la Convention partenariale CT3 Nord Hurepoix Essonne ;
3. DIT que les dépenses prévues à cette convention sont inscrites chaque année jusqu'au 31 décembre 2023 au budget de l'année concernée, chapitre et fonctions nécessaires.

25 - AVENANT N°1 À LA CONVENTION PARTENARIALE DU RÉSEAU PALADIN AVEC ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS ET TRANSDEV, CEAT ET BIÈVRES BUS MOBILITÉS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'avenant n°1 à la Convention partenariale CT3 Paladin ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la Convention partenariale CT3 Paladin ;
3. DIT que les dépenses prévues à cette convention sont inscrites chaque année jusqu'au 31 décembre 2023 au budget de l'année concernée, chapitre et fonctions nécessaires.

26 - AVENANT N°2 AU LOT N°1 DU MARCHÉ PUBLIC N°1600062 RELATIF AUX ÉTUDES DE PÔLES DE MASSY DE LA LIGNE 18

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. APPROUVE l'avenant n°2 au lot n°1 au marché public n°1600062 relatif à l'étude d'intermodalité des 5 pôles gares de la ligne 18 du Métro Grand Paris Express, situés sur le territoire de la Communauté Paris-Saclay avec le groupement Setec International et Urbanica ;
2. DIT que cet avenant prévoit un financement complémentaire à hauteur de 19 375 € HT ;
3. DIT que les crédits et recettes sont prévus au budget 2021, chapitres, natures et fonctions ;

4. AUTORISE le Président à signer cet avenant et tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉE PAR 75 VOIX POUR

2 VOIX CONTRE : Monsieur Philippe ESCANDE, Monsieur Vincent HULIN

27 - AVENANT N°2 AU LOT N°2 DU MARCHÉ PUBLIC N°1600062 RELATIF AUX ÉTUDES DE PÔLES DE MASSY DE LA LIGNE 18

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. APPROUVE l'avenant n°2 au lot n°2 au marché public N°1600062 relatif à l'étude d'intermodalité des 5 pôles gares de la ligne 18 du Métro Grand Paris Express, situés sur le territoire de la Communauté Paris-Saclay avec le groupement le groupement Transitec et Gautier-Conquet ;
2. DIT que cet avenant prévoit un financement complémentaire à hauteur de 29 675 € HT ;
3. DIT que les crédits et recettes sont prévus au budget 2021, chapitres, natures et fonctions ;
4. AUTORISE le Président à signer cet avenant et tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉE PAR 75 VOIX POUR

2 VOIX CONTRE : Monsieur Philippe ESCANDE, Monsieur Vincent HULIN

28 - CONVENTION POUR LE RACCORDEMENT, L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES BORNES D'INFORMATION DYNAMIQUE DE LA SOCIÉTÉ TRANSDEV ET LES CARS D'ORSAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ABROGE la délibération n°2018-185 du 27 juin 2018 ;
2. AUTORISE le Président à signer la convention, ci annexée, pour la mise en place, le raccordement, l'entretien et la maintenance des bornes d'information voyageurs entre la Communauté d'Agglomération et Transdev Les Cars d'Orsay ;
3. AUTORISE le Président à signer à signer tous documents relatifs à cette affaire.

29 - DEMANDE DE DOTATION DE SUBVENTION À L'INVESTISSEMENT LOCAL AUPRÈS DES SERVICES DE L'ÉTAT POUR LE FINANCEMENT DU PROJET ' MAMOB ' - ANNÉE 2021

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. S'ENGAGE à déployer la solution de diagnostic mobilité maMob' sur l'ensemble du territoire de la Communauté Paris-Saclay en 2021 ;
2. AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès de la DSIL pour le financement du projet maMob'.

30 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC SUR LA GESTION DU PARC DU STATIONNEMENT ' MASSY VILMORIN ' ANNÉE 2019 - EFFIA

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du rapport annuel d'activités 2019 de la société EFFIA Stationnement, délégataire du contrat d'affermage pour l'exploitation et la gestion du parc de stationnement Massy-Vilmorin.

31 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC SUR LA GESTION DU PARC DE STATIONNEMENT ' MASSY TGV/PSR ' ANNÉE 2019 - EFFIA

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du rapport annuel d'activités 2019 de la société EFFIA Stationnement, délégataire du contrat d'affermage pour l'exploitation et la gestion du parc de stationnement Massy-TGV.

32 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX COMMUNES DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE et AUTORISE le Président à signer les conventions d'attribution du fonds de soutien ci-annexées, en investissement :
 - 2 275 € pour la commune de Champlan pour le projet : « Achat de petit outillage de jardin pour jardins familiaux »
 - 1 975 € pour la commune de Chilly-Mazarin pour le projet : « Création de microréservoirs de biodiversité sur l'espace public »
 - 1 750 € pour la commune de Gometz-le-Châtel pour le projet : « Création d'un parcours pédagogique sur le sentier de la coulée verte »
 - 2 500 € pour la commune d'Orsay pour le projet : « Création de jardins ressources dans les 4 centres de loisirs »
 - 2 500 € pour la commune de Villiers-le-Bâcle pour le projet : « Travaux d'entretien du marais Bonnard »
2. APPROUVE et AUTORISE le Président à signer les conventions d'attribution du fonds de soutien ci-annexées, en fonctionnement :
 - 2 500 € pour la commune de Bures-sur-Yvette pour le projet : « Création d'un jardin partagé pédagogique »
 - 525 € pour la commune de Chilly-Mazarin pour le projet : « Création de microréservoirs de biodiversité sur l'espace public »
 - 750 € pour la commune de Gometz-le-Châtel pour le projet : « Création d'un parcours pédagogique sur le sentier de la coulée verte »
 - 2 500 € pour la commune de Marcoussis pour le projet : « Acquisition d'une parcelle et création d'une liaison douce »
 - 2 308 € pour la commune de Massy pour le projet : « Sensibilisation des habitants à la richesse de la biodiversité et à la gestion écologique de ses parcs et jardins par une signalétique adaptée »
 - 2 500€ pour la commune de Palaiseau pour le projet : « Rénovation et mise à disposition de locaux pour la création d'un tiers lieu »
 - 2 500 € pour la commune de Saint-Aubin pour le projet : « Création d'un jardin pédagogique »

- 2 500 € pour la commune de Saulx-les-Chartreux pour le projet : « Végétalisation de la ville »
- 2 500 € pour la commune de Villebon-sur-Yvette pour le projet : « Création d'un poulailler et d'un potager »

3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

33 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ' NOS QUARTIERS ONT DU TALENT '

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'adhésion à l'association « Nos Quartiers ont des Talents » pour l'année 2020-2021 ;
2. ATTRIBUE le versement d'une cotisation de 11 960 €uros à l'association correspondant au montant de l'adhésion pour 2020-2021 ;
3. AUTORISE le Président à signer la convention d'adhésion à l'association « Nos Quartiers ont des Talents » et ses avenants éventuels ;
4. DIT que les crédits sont prévus au budget 2020.

34 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA CONCESSION RELATIVE LA RÉALISATION D'UN RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES À TRÈS HAUT DÉBIT ANNÉE 2019 - CAPS THD

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le rapport annuel d'activité de la société CAPS THD, Concessionnaire.

35 - CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DES COMMERÇANTS À LA DIGITALISATION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'ESSONNE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le projet convention de partenariat pour soutenir l'accompagnement des associations de commerçants et managers de ville à hauteur de 11 000 euros entre la communauté d'agglomération Paris-Saclay et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne au titre de l'année 2020-2021 ;
2. AUTORISE le Président à signer ladite convention.

36 - CONVENTION RELATIVE À UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ÉTUDE PRÉALABLE À LA MISE EN ŒUVRE DE LA TARIFICATION INCITATIVE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. APPROUVE la constitution du groupement de commande pour l'étude préalable à la mise en œuvre de la tarification incitative ;
2. APPROUVE le projet de convention relatif à un groupement de commande pour l'étude préalable à la mise en œuvre de la tarification incitative ;

3. AUTORISE le Président à signer cette convention avec le SIOM et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉE PAR 76 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Monsieur Laurent CARO

37 - ADHESION DES COMMUNES AU SERVICE COMMUN " SANTE AU TRAVAIL ET PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS "

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de la convention d'adhésion au service commun « santé au travail et prévention des risques professionnels » ;
2. AUTORISE le Président à signer les conventions d'adhésion au service commun « santé au travail et prévention des risques professionnels » à venir ainsi que, le cas échéant, leur(s) avenant(s) ;
3. DIT que les conventions de participation au service commun « hygiène et sécurité au travail ».

38 - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. DECIDE d'adopter au 20 décembre le tableau des emplois figurant en annexe n° 1 ;
2. PRECISE que les emplois de catégorie A et B figurant en annexe n° 2 peuvent, si la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes, être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

ADOPTÉE PAR 76 VOIX POUR

1 VOIX CONTRE : Monsieur Laurent CARO

39 - AVENANT N°1 AU LOT N°3 DU MARCHE PUBLIC N°1600074 RELATIF AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE NETTOYAGE DE LOCAUX ET DES VITRERIES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'avenant n°1 au lot n°3 du marché public n° 1600074 relatif à la prolongation de son délai d'exécution ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 et tous documents relatifs à cette affaire ;
3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

40 - CONVENTION DE MANDAT POUR LE VERSEMENT DES RECETTES DES PARCS DE STATIONNEMENT VÉLOS SÉCURISÉS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE la convention de mandat ci-jointe avec la société Altinnova relative à la perception des recettes des abonnements aux parcs de stationnement vélos sécurisés ;
2. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

41 - CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE CAUE 91 PORTANT SUR LA MISE EN PLACE D'UNE MISSION DE CONSEIL ET ASSISTANCE AUPRÈS DU SERVICE URBANISME DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE la convention d'objectifs portant sur la mise en place d'une mission de conseils et assistance auprès du service urbanisme par le CAUE 91 pour l'année 2021 pour un montant de 3 000 € ;
2. AUTORISE le Président à signer cette convention et ses avenants éventuels ;
3. DIT que les crédits seront inscrits au budget 2021.

42 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC SUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL ' LA VAGUE ' - ANNÉE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du rapport annuel d'activités 2019 de la société LS LA VAGUE, délégataire du contrat d'affermage pour l'exploitation et la gestion du centre aquatique intercommunal de Palaiseau.

43 - AVENANT N°4 DE CLÔTURE À LA CONVENTION DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE ' LA VAGUE '

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le président à signer l'avenant n°4 de clôture relatif à la Délégation de Service Public portant sur l'exploitation du Centre aquatique intercommunal « La Vague » à Palaiseau ;
2. DIT que les recettes nécessaires seront inscrites au budget principal de l'année concernée, fonction, chapitre et articles nécessaires.

44 - APPROBATION DES TARIFS DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL ' LA VAGUE ' - ANNÉE 2021

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. APPROUVE les tarifs du centre aquatique applicables à compter du 1^{er} janvier 2021.

ADOPTÉE PAR 76 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Monsieur Laurent CARO

45 - PRISE D'ACTE DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC "EAU POTABLE" ANNÉE 2019 - SAUR ET SUEZ

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du rapport annuel 2019 du délégataire Saur pour la distribution d'eau potable sur la commune de Gometz-le-Châtel,
2. PREND ACTE du rapport annuel 2019 du délégataire SUEZ pour la distribution d'eau potable sur les communes de la Communauté Paris-Saclay, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, Les Ulis, Longjumeau, Saulx-les-Chartreux, SI des Eaux du Plateau de Saclay et Villebon-sur-Yvette ;
3. DIT que ces rapports seront mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération.

46 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNÉE 2019 - SEDIF

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du Rapport sur le Prix et la Qualité du service Public de distribution d'eau potable 2019 du SEDIF pour les communes de Igny, Massy, Palaiseau, Verrières-le-Buisson et Wissous ;
2. PRECISE que ce rapport est mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération.

47 - APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC "EAU POTABLE" ANNÉE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable 2019 sur les communes de Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Champlan, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-châtel, la Ville du Bois, Les Ulis, Linas, Longjumeau, Marcoussis, Montlhéry, Orsay, Nozay, Saclay, Saint-Aubin, Saulx-les-Chartreux, Vauhallan, Villebon-sur-Yvette, Villejust et Villiers-le-Bâcle ;
2. PRECISE que ce rapport sera transmis aux communes concernées pour présentation à leurs conseils municipaux et mise à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération.

48 - ADOPTION DES TARIFS DU ' 30 ' - ESPACE ENTREPRENEURIAT ET COWORKING - ANNÉE 2021

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE de fixer, les tarifs 2021 des espaces de travail du « 30 » comme suit :

Grille tarifaire 2021 des services proposés au « 30 » à Massy

FORMULES	DETAIL DE L'OFFRE	TARIFS HT 2020	TARIFS HT 2021
Bureau privatif	Loyer + accès évènements + espaces de vie + internet + 2 salles de réunion/mois + entretien locaux	375€HT/m2/an	376,72€HT/m2/an (+ 0,46%selon IRL de l'Insee 2020)
Networker Nomade	Carnet 30 heures + accès évènements + espaces de vie + internet	70€	70€
	Carnet 50 heures + accès évènements + espaces de vie + internet	105€	105€
	Accès 1/2 journée (internet + espaces de vie)	9€	9€
	Accès journée (internet + espaces de vie)	16€	16€
Networker Résident	Accès évènements + espaces de vie + internet + salle de réunion 1/mois	185€/mois	185€/mois
Domiciliation	Domiciliation commerciale	50€/mois	50€/mois
Salle de réunion 6 personnes (salle de créativité)	2 heures ½ journée Journée	25€ 35€ 65€	25€ 35€ 65€
Salle de réunion 8 personnes	2 heures ½ journée Journée	55€ 75€ 135€	55€ 75€ 135€
Salle de réunion 24 personnes	2 heures ½ journée Journée	85€ 170€ 340€	85€ 170€ 340€
Lieux de vie	Privatisation des espaces pour évènements Patio ou salle à manger (1/2j) Patio et salle à manger (1/2 j)	175€ 350€	175€ 350€
Bureaux de passage	2 heures ½ journée journée	20€ 35€ 65€	20€ 35€ 65€
Tarif étudiant	Coworking forfait mensuel (ttc)	15€	15€

Tarif structures ESS	-	- 30% sur tarifs
----------------------	---	------------------

49 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR LA GESTION, L'EXPLOITATION ET L'ANIMATION DES PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES ANNÉE 2019 - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE WIPSE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du rapport d'activité 2019 du contrat de délégation de la SPL WIPSE, pour la gestion et l'exploitation des quatre pépinières d'entreprises de Gif-sur-Yvette, Villebon-sur-Yvette, Orsay et Palaiseau pour l'année 2019.

50 - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNÉE 2019 DES ADMINISTRATEURS - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE WIPSE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le rapport des administrateurs sur l'activité de la SPL WIPSE, pour l'année 2019 ;
2. DIT que la présente délibération sera transmise à la Préfecture et à la SPL WIPSE.

51 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNÉE 2019 - SIAVB

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du rapport annuel 2019 du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB) pour l'exercice de la compétence GeMAPI sur les communes de Massy, Palaiseau, Igny, Vauhallaan, Saclay, Verrières le Buisson et Wissous, membres de la Communauté Paris-Saclay ;
2. DIT que ce rapport est mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération.

52 - PRISE D'ACTE RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNÉE 2019 - SIAHVY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du rapport annuel 2019 du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant de l'Yvette (SIAHVY) pour l'exercice de la compétence GeMAPI sur les communes de Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Champlan, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, la Ville du Bois, les Ulis, Longjumeau, Nozay, Orsay, Palaiseau, Saint-Aubin, Saulx-les-Chartreux, Villebon-sur-Yvette, Villejust et Villiers-le-Bâcle, communes membres de la Communauté Paris-Saclay ;
2. DIT que ce rapport est mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération.

53 - PRISE D'ACTE RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNÉE 2019 - SYNDICAT DE L'ORGE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du rapport annuel 2019 du Syndicat de l'Orge pour l'exercice de la compétence GeMAPI sur les communes de Marcoussis, Linas, Montlhéry, la Ville du Bois, Nozay, Ballainvilliers et Epinay-sur-Orge ;
2. DIT que ce rapport est mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération.

54 - APPROBATION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC "ASSAINISSEMENT" ANNÉE 2019 SUR LES COMMUNES DE CHILLY-MAZARIN, GOMETZ-LE-CHÂTEL, LES ULIS, LINAS, LA VILLE DU BOIS, ORSAY, PALAISEAU, SAINT AUBIN ET VILLIERS LE BÂCLE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines 2019 sur les communes de Chilly-Mazarin, Gometz-le-Châtel, Les Ulis, Linas, La Ville du Bois, Orsay, Palaiseau, Saint-Aubin et Villiers-le-Bâcle ;
2. PRECISE que ces rapports seront transmis aux communes concernées pour présentation à leurs conseils municipaux et mise à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération.

55 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC "ASSAINISSEMENT" ANNÉE 2019 - SUEZ

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE des rapports annuels 2019 du délégataire SUEZ EAU FRANCE pour l'assainissement sur les communes de Baillainvilliers, Bures-sur-Yvette, Champlan, Epinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, Marcoussis, Montlhéry, Nozay, Saclay, Saulex-les-Chartreux, Vauhallan, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette, Villejust et Wissous ;
2. DIT que ces rapports sont mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération.

56 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC "ASSAINISSEMENT" SUR LES COMMUNES D'IGNY ET DE MASSY ANNÉE 2019 - VEOLIA

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE des rapports annuels 2019 du délégataire Véolia pour l'assainissement sur les communes d'Igny et Massy ;
2. DIT que ces rapports sont mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération.

57 - FIXATION DU TARIF RECTIFICATIF DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT SUR LES COMMUNES D'IGNY ET WISSOUS - ANNÉE 2020

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. FIXE les taux de la part collective de la redevance assainissement 2020 avec effet rétroactif et 2021 pour les communes d'Igny et Wissous aux tarifs suivants :
 - Igny : 0,5513 € / m³
 - Wissous : 0,3000 € / m³
2. DIT que ces taux seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2020 avec effet rétroactif ;
3. DIT que la présente délibération rendue exécutoire sera communiquée aux organismes distributeurs d'eau ;
4. DIT que les recettes correspondantes abonderont les budgets annexes assainissement de la Communauté Paris-Saclay ;
5. DIT que ces taux seront reconduits annuellement par tacite reconduction en l'absence de délibération venant à les modifier.

58 - INTÉGRATION DE LA COMMUNE DE CHAMPLAN AU PÉRIMÈTRE DE LA RÉGIE COMMUNAUTAIRE D'ASSAINISSEMENT ET FIXATION DU TAUX DE REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2021 SUR LA COMMUNE DE CHAMPLAN

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. RAPPELLE que la régie communautaire des services publics d'assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines se fait sous forme de régie d'exploitation sur les communes de Palaiseau, Villiers-le-Bâcle, Saint-Aubin et Gometz-le-Châtel et de régie avec marchés de prestations pour le suivi des opérations d'investissements sur ces mêmes communes ;
2. PRECISE que cette gestion en régie se fait sous forme de régie avec marchés de prestations uniquement pour l'exploitation et les opérations d'investissements sur les communes d'Orsay, Les Ulis, Linas, la Ville du Bois, Chilly-Mazarin et Longjumeau ;
3. APPROUVE la gestion en régie des compétences assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines sur la commune de Champlan, à compter du 29 décembre 2020 ;
4. PRECISE que le principe de gestion retenu est celui de la régie d'exploitation pour l'exploitation courant et de régie avec marché de prestations pour les opérations d'investissements ;
5. DIT que la gestion budgétaire du service sera effective sur le budget annexe M49 régie non assujettie à compter du Budget primitif 2021 pour les eaux usées, et par le budget général M14 pour les eaux pluviales ;
6. FIXE les taux de la part collective de la redevance assainissement 2021 sur la commune de Champlan à 0,6677 € / m³ ;
7. DIT que ce taux sera appliqué à compter du 29 décembre 2020, date de fin du contrat de délégation de service public ;
8. DIT que la présente délibération rendue exécutoire sera communiquée aux organismes distributeurs d'eau ;
9. DIT que les recettes correspondantes abonderont le budget annexe assainissement de la Communauté Paris-Saclay ;

10. DIT que ce taux sera reconduit annuellement par tacite reconduction en l'absence de délibération venant à le modifier.

59 - MARCHÉ PUBLIC N°2000055 RELATIF À LA COUVERTURE DE DEUX TERRAINS DE TENNIS ET LA CRÉATION DE LOCAUX ANNEXES SUR LA COMMUNE DE NOZAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ATTRIBUE le marché public relatif aux travaux de construction de deux terrains de tennis et à la construction de locaux annexes sur la ville de Nozay comme suit :
Lot 2 à la société ISOLACIER sise 6 OLICHAMPS 88340 LE VAL D'AJOL pour un montant de 350 000 € HT ;
Lot 3 à la société DBS sise ZA, 2 ALLEE DES AUNETTES 91580 ETRECHY pour un montant de 129 190 € HT ;
Lot 7 à la société SERT sise 53 rue des chaises 28000 CHARTRES pour un montant de 82 570.35 € HT ;
Lot 8 à la société PLANET ENERGY CONCEPT sise 8 rue du Bois Malhais - PAVY II 78640 Saint Germain de la Grange pour un montant de 68 043.25 € HT ;
2. AUTORISE le Président à signer les pièces dudit marché public et tous les documents relatifs à cette affaire ;
3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

60 - MARCHÉ PUBLIC N°2000073 RELATIF À LA COUVERTURE DE DEUX TERRAINS DE TENNIS ET LA CRÉATION DE LOCAUX ANNEXES SUR LA COMMUNE DE NOZAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ATTRIBUE le marché public relatif aux travaux de construction de deux terrains de tennis et à la construction de locaux annexes sur la ville de Nozay comme suit :
Lot 1 à la société FONDA BA TECH pour un montant de 386 473.54 € HT ;
Lot 4 à la société DEMATEC pour un montant de 33 340.63 € HT ;
Lot 5 à la société COCELIA pour un montant de 67 581.89 € HT ;
Lot 6 à la société POLYTAN (VAR) pour un montant de 88 316.92 € HT avec variante;
2. AUTORISE le Président à signer les pièces dudit marché public et tous les documents relatifs à cette affaire ;
3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

61 - MARCHÉ PUBLIC N° 2000070 RELATIF AUX TRAVAUX DE REFECTION, D'ENTRETIEN ET DE CREATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLEURE SUR LE TERRITOIRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces de l'accord-cadre n°2000070 comme suit :

Lot 1A : avec la société BOUYGUES ENERGIES SERVICES

Lot 1B : avec la société SPIE

Lot 1C : avec le groupement d'entreprise EIFFAGE ENERGIE/ BIR

Lot 1D : avec la société PRUNEVIEILLE

Lot 2 : avec la société GEM SLT ;

2. DIT que cet accord-cadre est passé sans montant minimum et maximum annuel à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2021 renouvelable 3 fois par reconduction tacite, par période de 12 mois, sans pouvoir excéder 4 ans ;
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

ADOPTÉE PAR 76 VOIX POUR

PAS PRIS PART AU VOTE : Madame Rafika REZGUI

62 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ SUR LA RD988 À GOMETZ LE CHÂTEL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès du Département de l'Essonne;
2. AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès d'Ile-de-France-Mobilité ;
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

63 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Le Président invite les élus communautaires à faire part de leurs observations.
Aucune observation n'est formulée.

64 - ESH SOGEMAC HABITAT - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ABROGE la délibération n°2020-162 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 relative à la désignation de Mme Bouchra LAOUES pour représenter la Communauté d'agglomération Paris-Saclay au sein des instances de l'ESH SOGEMAC Habitat ;
2. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un représentant de la Communauté Paris-Saclay au sein de l'Assemblée générale de l'ESH SOGEMAC Habitat ;
3. DESIGNÉ M. François Guy TREBULLE pour siéger au sein de l'Assemblée générale de l'ESH SOGEMAC Habitat ;
4. PRÉCISE que cette désignation est faite pour la durée du mandat sauf décision contraire.

65 - COMMISSIONS THÉMATIQUES - ÉLECTION DES MEMBRES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation des membres des commissions ;
2. DECLARE élu(e)s :

Commission n°1 : « Aménagement et Attractivité territoriale, Urbanisme, Logement, PLH, Politique de la ville, Gens du voyage »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	VIVIEN	Marc
BURÈS-SUR-YVETTE	BODIOT	Jean-Marc
CHAMPLAN	DA SILVA	Paul
CHILLY-MAZARIN	PROPONET	Christian
EPINAY-SUR-ORGE	DORLAND	Muriel
	BAIRRAS	Corinne
GIF-SUR-YVETTE	CAUCHETIER	Yann
GOMETZ-LE-CHÂTEL	GAUDART	Franck
IGNY	MALOIZEL	Marie-Laure
LA VILLE DU BOIS	MEUR	Jean-Pierre
LES ULIS	LE POUL	Annick
LINAS	RODARI	Philippe
LONGJUMEAU	XAVIER	Bernard
MARCOUSSIS	GREZE	Emmanuelle
MASSY	SAMSOEN	Nicolas
	BACH	Hélène
MONTLHERY	GAUCHET	Jacques
NOZAY	FOURNES	Christian
ORSAY	DELAMOYE	Elisabeth
PALAISEAU	COSTI	Pierre
	CARO	Laurent
SACLAY	SENOT	Michel
SAINT-AUBIN	BLIN	Serge
SAULX-LES-CHARTREUX	MAGINELLE	Anaïs
VAUHALLAN	SHATER	Geneviève
VERRIERES-LE-BUISSON	LAGORCE	Christine
VILLEBON-SUR-YVETTE	THORE	Bertrand
VILLEJUST	PELISSERO	Richard
VILLIERS-LE-BÂCLE	CAZALA	Charlotte
WISSOUS	BOULEY	Dominique

Commission n°2 : « Développement économique, Recherche, Innovation, Emploi, Insertion, Commerces et artisanat, Accompagnement à l'entrepreneuriat, Economie circulaire, Très Haut débit »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	FARGEOT	Marie-Claude
BURES-SUR-YVETTE	VIGIER	Jean-François
	PREVOT	Cécile
CHAMPLAN	ALVES MONTEIRO	Antonio
CHILLY-MAZARIN	REZGUI	Rafika
	DI LUCA	Antoinette
EPINAY-SUR-ORGE	MARCHAU	Olivier
GIF-SUR-YVETTE	NOIROT	Florence
	SOULEZ	Emilie
GOMETZ-LE-CHÂTEL	DE ALMEIDA	José
IGNY	FLANDINET	Virginie
LA VILLE DU BOIS	ARNOULD-LAURENT	Robert
LES ULIS	M'HENNI	Délila
	MARHUENDA	Françoise
LINAS	TANNEVEAU	Jean-Jacques
LONGJUMEAU	LEQUIN	Jean-Louis
MARCOUSSIS	GUILLAUME	Gilles
MASSY	NIANG	Hawa
	KRIBI-ROMDHANE	Hella
	ROUGEAU	Franck
MONTLHERY	KLJAJIC	Isabelle
NOZAY	PERRIER	Didier
	LE BLEVEC	Fabien
ORSAY	ROS	David
	SAUSSOL	David
PALAISEAU	VITTECOQ	Catherine
SACLAY	BERNARD	Nelly
SAINT-AUBIN	BEAUCHENE	Pascale
SAULX-LES-CHARTREUX	LAFOND	Luc
VAUHALLAN	NAWROCKI	Pascal
VERRIERES-LE-BUISSON	DOSSMANN	Gérard
VILLEBON-SUR-YVETTE	FONTENAILLE	Dominique
VILLEJUST	TRICKOVSKI	Igor
VILLIERS-LE-BÂCLE	RADUREAU	Guillaume
WISSOUS	VANNSON	Frédéric

Commission n°3 : « Plan Climat-Air-Energie Territorial, Développement durable, Biodiversité, Assainissement, eau, Déchets »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	VIVIEN	Marc
BURES-SUR-YVETTE	VIGIER	Jean-François
	CROIZILLE	Sandrine
CHAMPLAN	LECLERC	Christian
CHILLY-MAZARIN	GREMION	Karine
EPINAY-SUR-ORGE	PANZANI	Sylvie
GIF-SUR-YVETTE	GARSUAULT	Philippe
GOMETZ-LE-CHÂTEL	CAHAREL	Brice
IGNY	METIVIER	Marine
LA VILLE DU BOIS	BERCHON	Anne
LES ULIS	JAUBERT	Sarah
LINAS	LE MANACH	Sandrine
LONGJUMEAU	GELOT	Sandrine
	DELAGNEAU	Stéphane
MARCOUSSIS	ROISIN	Sonia
MASSY	PHLIPPOTEAU	Elisabeth
	CAILLEAU	Caroline
MONTLHERY	PANDZOU	Brian
NOZAY	FOURNES	Christian
ORSAY	ESCANDE	Philippe
PALaiseau	PERSON	Delphine
SACLAY	MAJEUX	Claude
SAINT-AUBIN	BALTHAZARD	Françoise
SAULX-LES-CHARTREUX	MONIN	Carole
VAUHALLAN	GLEIZE	Bernard
	DUMAS	Dominique
VERRIERES-LE-BUISSON	MORDEFROID	Jean-Paul
	HULIN	Vincent
VILLEBON-SUR-YVETTE	PLUMAIL	Nathalie
VILLEJUST	CAMBON	Pierre
VILLIERS-LE-BÂCLE	JAMAGNE	Véronique
WISSOUS	TOULY	Jean-Luc

Commission n°4 : « Finances, Ressources Humaines, Politiques contractuelles »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	GUEU-VIGUIER	Stéphanie
BURES-SUR-YVETTE	DEBONNE	Christophe
CHAMPLAN	REY	Jean-Michel
CHILLY-MAZARIN	LACAMBRE	Dominique
EPINAY-SUR-ORGE	DORLAND	Muriel
	CASTAINGS	Laurence
GIF-SUR-YVETTE	ZIGNA	Pierre-Yves
GOMETZ-LE-CHÂTEL	GAUDART	Franck
IGNY	DURO	Frédérique
LA VILLE DU BOIS	ERNOUL	Guy
LES ULIS	CASSINARI	Lodovico
LINAS	DJANY	Alzina
LONGJUMEAU	PERRIN	Alexia
MARCOUSSIS	CAUET	Jérôme
MASSY	DELAHAYE	Vincent
MONTLHERY	DURAND	Denis
NOZAY	VIVIEN	Caroline
ORSAY	CHARVIN	Martine
PALaiseau	PAILLET	Hervé
SACLAY	LABOMME	Thierry
SAINT-AUBIN	MOURET	Pierre-Alexandre
	JULIENNE	Benoit
SAULX-LES-CHARTREUX	BABOUCHE	Flora
VAUHALLAN	PAIN	Vincent
VERRIERES-LE-BUISSON	DOSSMANN	Gérard
VILLEBON-SUR-YVETTE	DA SILVA	Victor
VILLEJUST	ARMAND-BARBAZA	Sylvie
VILLIERS-LE-BÂCLE	VALOIS	Guillaume
WISSOUS	GALLANT	Florian

Commission n°5 : « Schéma de mutualisation, Services mutualisés »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	GUEU-VIGUIER	Stéphanie
BURES-SUR-YVETTE	BODIOT	Jean-Marc
CHAMPLAN	REY	Jean-Michel
CHILLY-MAZARIN	MICHON	Marie-Hélène
EPINAY-SUR-ORGE	GALLET	Vincent
GIF-SUR-YVETTE	FAURIAUX	Christine
GOMETZ-LE-CHÂTEL	SELLEM	Lucie
IGNY	ALDEBERT	Annie
LA VILLE DU BOIS	ERNOUL	Guy
LES ULIS	CASSINARI	Lodovico
LINAS	RODARI	Philippe
LONGJUMEAU	KREISS	Christophe
MARCOUSSIS	DELAITRE	Catherine
MASSY	BRODU	Anne
MONTLHERY	DUJARDIN	Christian
NOZAY	TOULLIER	Denis
ORSAY	CHARVIN	Martine
PALaiseau	LEDOUX	Véronique
SACLAY	RAIMOND	Eric
SAINT-AUBIN	JULIENNE	Benoit
SAULX-LES-CHARTREUX	GLEYE	Marie-Dominique
VAUHALLAN	PAIN	Vincent
VERRIERES-LE-BUISSON	CASAL DIT ESTEBAN	Karine
VILLEBON-SUR-YVETTE	ABADIE MARTEIL	Claire
VILLEJUST	ARMAND-BARBAZA	Sylvie
VILLIERS-LE-BÂCLE	VALOIS	Guillaume
WISSOUS	SÉGUIN	Pierre

Commission n°6 : « Affaires sociales, Santé, Egalité femme-homme »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	VARFOLOMEIEFF	Dominique
BURES-SUR-YVETTE	BODIN	Anne
CHAMPLAN	VERCAIGNE	Patricia
CHILLY-MAZARIN	LE PALUD	Sylvie
EPINAY-SUR-ORGE	MARTIN	Christiane
GIF-SUR-YVETTE	LAVARENNE	Caroline
GOMETZ-LE-CHÂTEL	BOISSEAU-BRETECHER	Cécile
IGNY	GORSY	Paulette
LA VILLE DU BOIS	KARNAY	Marie-Claude
LES ULIS	LAUMOSNE	Gabriel
LINAS	BERNARD-GUERINOT	Corinne
LONGJUMEAU	GAILLARD	Catherine
MARCOUSSIS	GREZE	Emmanuelle
MASSY	DEL NEGRO	Roger
	LAOUES	Bouchra
MONTLHERY	TRUNSARD	Colette
NOZAY	FEILLAULT	Patrice
ORSAY	CHARVIN	Martine
PALaiseau	MONNOT	Virgile
SACLAY	SZYMKOWIAK	Chantal
SAINT-AUBIN	BALTHAZARD	Françoise
SAULX-LES-CHARTREUX	CARIS	Muriel
VAUHALLAN	MUSY	Olivier
VERRIERES-LE-BUISSON	ROQUAIN	Elisabeth
VILLEBON-SUR-YVETTE	ROUSSEAU	Dominique
VILLEJUST	ARMAND	Isabelle
VILLIERS-LE-BÂCLE	PROVOST	Muriel
WISSOUS	TRINQUIER	Richard
	FERNANDES	Françoise

Commission n°7 : « Vie de campus, Jeunesse, Sport, Culture, Vie associative »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	CRABIÉ	Thierry
BURES-SUR-YVETTE	BESOMBES	Irène
CHAMPLAN	OSTYN	Valérie
CHILLY-MAZARIN	CRUSE	Jean-Pierre
EPINAY-SUR-ORGE	FABBRO	Nathan
GIF-SUR-YVETTE	CAUCHETIER	Yann
	BAUDART	Laura
GOMETZ-LE-CHÂTEL	DUCHEMIN	Cécile
IGNY	VIGOUROUX	Francisque
	CHARPENTIER	Claire
LA VILLE DU BOIS	PEUREUX	Martine
LES ULIS	CHARPENTIER	Servane
LINAS	LARDIERE	Christian
	BRIANT	Geoffrey
LONGJUMEAU	MARTIN	Jérémy
MARCOUSSIS	BOETE	Sandrine
MASSY	OLLIER	Pierre
	FRERET	Michèle
MONTLHERY	KLJAJIC	Isabelle
	ARAUJO	Stéphane
NOZAY	RENAUD	Laurence
ORSAY	DELAMOYE	Elisabeth
PALaiseau	LEGRAND	Shirley
SACLAY	SENOT	Michel
SAINT-AUBIN	LAUNET	Marie-France
SAULX-LES-CHARTREUX	SEELIG	Alexandre
VAUHALLAN	LEMARIE	Lina
VERRIERES-LE-BUISSON	TREBULLE	François Guy
	TIXIER	Ian
VILLEBON-SUR-YVETTE	DBILI	Sabrina
VILLEJUST	TRICKOVSKI	Igor
VILLIERS-LE-BÂCLE	MAQUET	Nadia
WISSOUS	GARNIER	Gilles

Commission n°8 : « Mobilités, Vélo, Voirie, Agriculture, Bâtiments, Patrimoine »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	VIVIEN	Marc
BURES-SUR-YVETTE	DROCHON	Yvon
CHAMPLAN	PINABEL	Bruno
CHILLY-MAZARIN	PROPONET	Christian
EPINAY-SUR-ORGE	DORLAND	Muriel
	RICHARD	Annick
GIF-SUR-YVETTE	FAUBEAU	Alain
GOMETZ-LE-CHÂTEL	SELLEM	Lucie
	DE ALMEIDA	José
IGNY	FRANCESETTI	Nathalie
LA VILLE DU BOIS	CARRE	Jacky
LES ULIS	CASSAN	Clovis
	JAUBERT	Sarah
LINAS	LANGLOIS	Patrice
LONGJUMEAU	XAVIER	Bernard
MARCOUSSIS	THOMAS	Olivier
	LEGRAND	Sylvain
MASSY	SOLTANI	Hakim
MONTLHERY	DELMON	Yannick
NOZAY	TOULLIER	Denis
ORSAY	ESCANDE	Philippe
PALaiseau	CORDIER	Gilles
SACLAY	FOURGEAUD	Serge
SAINT-AUBIN	BALTHAZARD	Françoise
SAULX-LES-CHARTREUX	AUGER	Christian
VAUHALLAN	DUMAS	Dominique
VERRIERES-LE-BUISSON	MILLET	Didier
VILLEBON-SUR-YVETTE	FAURE	Patrick
VILLEJUST	LAURENT	Valéry
VILLIERS-LE-BÂCLE	GILBON	Patrice
WISSOUS	GUYOT	Corinne

Commission n°9 : « Rayonnement international, Marketing territorial, Tourisme »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	FARGEOT	Marie-Claude
BURES-SUR-YVETTE	POIRIER	Arnaud
CHAMPLAN	OSTYN	Valérie
CHILLY-MAZARIN	REZGUI	Rafika
EPINAY-SUR-ORGE	Pas de proposition de la ville	
GIF-SUR-YVETTE	FASOLIN	Thierry
GOMETZ-LE-CHÂTEL	SOREL	Isabelle
IGNY	LECLERCQ	Patricia
LA VILLE DU BOIS	LAVRENTIEFF	Dimitri
LES ULIS	RIBEIRO	Emilia
LINAS	DAVID	Dominique
LONGJUMEAU	GELOT	Sandrine
	BEGUIN	Julie
MARCOUSSIS	ROYER	Christophe
MASSY	MARROUCHI	Mustapha
MONTLHERY	DA SILVA REBELO	Alexandra
NOZAY	RENAUD	Laurence
ORSAY	DELAMOYE	Elisabeth
PALaiseau	SADJI	Mokhtar
SACLAY	RAKOTOARISON	Sylvain
SAINT-AUBIN	GUILLAN	Dominique
SAULX-LES-CHARTREUX	BAZILE	Stéphane
VAUHALLAN	NAWROCKI	Pascal
VERRIERES-LE-BUISSON	CASAL DIT ESTEBAN	Karine
VILLEBON-SUR-YVETTE	MARIE	Nicole
VILLEJUST	TRICKOVSKI	Igor
VILLIERS-LE-BÂCLE	JAMAGNE	Véronique
WISSOUS	GASPARD	Stéphanie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le présent extrait a été affiché au 1 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables au siège de la communauté d'agglomération, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le secrétariat général au 01 69 35 69 59 ou par mail à l'adresse suivante : secretariat.general@paris-saclay.com

Fait à Orsay, le 21 décembre 2020

Le Président,
Maire de Palaiseau


Grégoire de LASTEYRIE

